



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 56357

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation des auto-écoles. La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a proposé d'évaluer les auto-écoles en fonction du taux de réussite aux examens du permis de conduire. Ces résultats seraient à la disposition des candidats afin de les aider à choisir un établissement. Elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56357

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4195

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)